



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Location des biens de la CCPTM**

**Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30**

Délibération n°2022-06B

Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 12  
Excusés : 5  
Absents : 2  
Votants :  
- dont « pour » : 12  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

**Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

**Excusé(e)s :**

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

**Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

**Secrétaire de séance :** M. CIEUTAT Serge

M. le Président informe les membres du bureau des diverses demandes de locations (Professionnels et/ou particulier). Il propose aux membres du bureau de charger le Président, le temps de son mandat, de prendre toutes les décisions concernant la location des biens de la CCPTM et tout autre acte y afférent.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

**Le Bureau**, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ MANDATE M. le Président à gérer toute demande de location que ce soit avec les particuliers ou les professionnels ;
- ➔ AUTORISE M. le Président à signer les baux des biens de la CCPTM et tous les actes y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

**Le Président,**  
**BARTHE Gérard**

